I. QCM – Normes IAS/IFRS et consolidation

N°	Bonne réponse	Justification
1	**B. IFRS**	Les normes élaborées après le 1er avril 2001 sont appelées IFRS. Les normes antérieures sont désignées IAS.
2	**A. Vrai**	Les normes IFRS ne prévoient pas de plan comptable normalisé obligatoire.
3	**A. Les investisseurs**	Les états financiers selon les IFRS sont principalement destinés aux investisseurs et autres apporteurs de capitaux.
4	**A. Le critère de contrôle**	L'inscription au bilan repose sur la notion de contrôle de la ressource économique et non uniquement sur la propriété juridique.
5	**A et B**	Le pourcentage de contrôle détermine le type de contrôle et la méthode de consolidation ; le pourcentage d'intérêts détermine la part détenue dans

		les capitaux propres et les résultats.
6	**B. Faux**	Les entreprises contrôlées conjointement relèvent, selon IFRS 11, de la mise en équivalence lorsqu'il s'agit d'une coentreprise (joint venture).

II. Exercice – Calcul des pourcentages d'intérêts et de contrôle

1. Présentation de la structure du groupe

- A détient 40 % de B.
- A détient 60 % de C.
- B détient 30 % de C.

2. Calcul du pourcentage de contrôle

Société détenue	Calcul	Pourcentage de contrôle de A
B	40 %	**40 %**
C	60 %	**60 %**

Puisque A ne contrôle pas B (40 %), les droits de vote détenus par B dans C ne sont pas ajoutés à ceux de A.

3. Calcul du pourcentage d'intérêts

Société détenue	Calcul	Pourcentage d'intérêts de A
B	40 %	**40 %**
C	60 % + (40 % × 30 %)	**72 %**

4. Tableau récapitulatif

Société	% de contrôle	% d'intérêts
B	40 %	40 %
C	60 %	72 %

III. Conclusion à retenir

- **Pourcentage de contrôle :** mesure le pouvoir de décision exercé par la société mère sur la société détenue.
- **Pourcentage d'intérêts :** mesure la participation économique de la société mère dans le capital et les résultats de la société détenue.

À retenir
Le pourcentage de contrôle détermine la nature du contrôle et la méthode de consolidation, tandis que le pourcentage d'intérêts détermine les droits économiques du groupe.

Remarque : Dans cet exercice, A exerce un contrôle exclusif sur C avec 60 % des droits de vote, malgré un pourcentage d'intérêts de 72 %.